



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mai 2026

Point de Contact publie son Rapport d'activités 2025 : une année marquée par le triplement des signalements et un engagement renforcé dans la régulation numérique.

Point de Contact, association pionnière dans la lutte contre les cyberviolences et désignée **signaleur de confiance par l'Arcom** en mars 2025 au titre du Règlement européen sur les services numériques (RSN/DSA), publie aujourd'hui son **Rapport d'activités 2025**. Ce document dresse le panorama d'une année de transformation : montée sans précédent des signalements, développement de partenariats, renforcement institutionnel, actions de sensibilisation et engagement toujours plus affirmé dans la recherche et la régulation du numérique.

Une augmentation significative des cyberviolences

L'année 2025 marque un tournant historique pour l'association. Avec **122 317 signalements reçus**, dont 79 691 traités par les équipes et 45 825 contenus qualifiés d'illicites, le volume a progressé de **+186% par rapport à l'année 2024**.

- Avec **35 217 pages web pédocriminelles identifiées** cette année, soit près de 100 pages détectées chaque jour, la protection de l'enfance demeure le premier champ d'action de l'association. La totalité des contenus hébergés sur le sol français a été supprimée.
- Les **cyberviolences sexistes et sexuelles ont connu une hausse de +250 %** en 2025, avec **2 871 contenus illicites qualifiés**. Trois quarts de ces contenus concernent la diffusion non consentie d'images intimes, confirmant l'ampleur d'un phénomène qui touche, dans 8 cas sur 10, des femmes et des filles.
- Les signalements de **haine en ligne** ont été multipliés par 4 entre 2024 et 2025. Sur les 5 837 signalements reçus, **689 ont été qualifiés d'illicites**, soit environ 1 contenu sur 8. L'origine (57%), la religion (28%) et l'orientation sexuelle (13%) constituent les principaux motifs de discrimination identifiés.

Au-delà des chiffres : un acteur de la régulation et de la recherche

Si l'activité de signalement constitue le cœur de son action, Point de Contact s'est aussi affirmé en 2025 comme un contributeur actif à la régulation numérique française et européenne, à la recherche scientifique sur les cyberviolences.

Aux côtés d'homologues européens, l'association a formulé des recommandations communes sur l'article 28 du DSA relatif à la protection des mineurs, plaidant notamment pour des dispositifs fiables de vérification de l'âge, la limitation des mécanismes addictifs et l'activation par défaut de paramètres de sécurité. Elle a également contribué à l'évaluation du

Règlement sur les contenus terroristes (TCO), aux travaux sur les risques systémiques liés aux violences sexuelles en ligne et à une étude européenne sur la surveillance des app stores.

Sur le plan de la recherche, **Point de Contact a collaboré en 2025 avec plus de 15 institutions académiques et scientifiques à travers l'Europe et le monde**, parmi lesquelles Sciences Po Paris, l'Université d'Amsterdam, l'Université de Glasgow, l'Irish Center for Human Rights ou encore le WeProtect Global Alliance. En partageant ses données et en alimentant des travaux d'analyse, l'association s'impose comme un acteur à la croisée de la recherche, du terrain et de la régulation.

Ces engagements s'articulent avec une présence institutionnelle renforcée en France : auditions à l'Assemblée nationale (Commission d'enquête TikTok, Délégation aux droits des enfants), rencontres avec les ministres chargés du Numérique, visites du Défenseur des droits, de l'Arcom et du Parquet cyber.

Le statut de signaleur de confiance et un nouveau leadership

Désignée signaleur de confiance par l'Arcom le 27 mars 2025, Point de Contact bénéficie désormais d'un traitement prioritaire de ses signalements auprès des plateformes. En contrepartie, l'association publie chaque année un **Rapport de Transparence** (le premier a été publié début 2026) recensant les notifications adressées aux plateformes et les résultats obtenus.

Cette année charnière a également été marquée par un **renouvellement de gouvernance** : **Anne Souvira**, commissaire divisionnaire honoraire et ancienne cheffe de la mission cyber de la Préfecture de police de Paris, a été élue présidente de l'association lors de l'assemblée générale du 23 juin 2025, renforçant l'ancrage institutionnel et l'expertise en sécurité numérique de Point de Contact.



À propos de Point de Contact

Point de Contact est une association de lutte contre les cyberviolences et de protection des droits des internautes. Elle permet aux victimes et aux témoins de lui signaler des contenus ou des comportements malveillants en ligne et collabore étroitement avec les autorités et les plateformes numériques pour en obtenir le retrait. L'association mène également des actions de formation, de sensibilisation et de plaidoyer à l'attention des jeunes, des professionnels, des entreprises et des pouvoirs publics. Reconnue signaleur de confiance par l'Arcom, elle joue un rôle clé dans l'écosystème numérique français.

Contact presse : presse@pointdecontact.net

